

Révision au guide portant sur les immobilisations corporelles

Des conseils et des administrations scolaires

Lettre de mise à jour n^o 5

avril 2010

La présente lettre de mise à jour doit être sauvegardée et classée.

L'objectif de cette mise à jour comporte deux éléments :

- Mise à jour du guide afin d'inclure des critères supplémentaires pour la capitalisation des frais de fourniture initiale.
- Mise à jour d'une exception relevant de la classe Fourniture initiale. Des changements ont donc été apportés aux sections suivantes :

CLASSE « FOURNITURE INITIALE »

Cette section a été mise à jour afin d'inclure les éléments visant à meubler et à équiper tout espace existant, une modification étant apportée quant à l'objectif et à l'apparence physique en vue de l'admissibilité à la capitalisation.

ANNEXE C – LISTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ajout de quelques exemples de changements distincts qui s'appliquent à la fourniture initiale ainsi que d'une exception relative à un changement distinct qui ne s'appliquera pas à la fourniture initiale, le tout afin d'éviter toute confusion à l'égard de ce qui s'applique ou non.